Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID: 034-213400062-20240124-D202402-DE

2024-02

Liberté - Égalité - Fraternité



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE AN IGNE

Téléphone : 04.68.91.22.47 Fax : 04.68.91.80.65 Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

34210

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR: 9 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 0

OBJET : Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

L'an deux mille vingt-quatre

Le: vingt quatre janvier à 18 heures 00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation : le 15 janvier 2024

PRÉSENTS: FRAISSE Yves, SEGUY Gilles, VIDAL Dominique, DECOR Mary, VERMER Josianne, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard, GLEIZES Julien, MAS Claude,

EXCUSES/ABSENTS:

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants Vu la convention constitutive d'adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » jointe en annexe.

Considérant que la commune d'AIGNE a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Energies de l'Hérault, du Gard, s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé à titre accessoire, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le



Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune d'AIGNE au regard de ses besoins propres,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- PREND ACTE de la dissolution du précèdent groupement de commande,
- VALIDE L'ADHÉSION de la commune d'AIGNE au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- AUTORISE Monsieur le Maire :
 - à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
 - à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la commune d'AIGNE
- AUTORISE le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend (syndicat « gestionnaire » de rattachement), à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'AIGNE
- APPROUVE la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies,
- S'ENGAGE
 - à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accordscadres ou marchés subséquents dont la commune d'AIGNE est partie prenante
 - à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune d'AIGNE est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

La présente délibération sera notifiée au Syndicat départemental d'énergies de rattachement, Hérault Énergies.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire

Pour être publice et déposée auprès

de la Prefecture de MONTPELLIER

A AIGN

La secrétaire, Dominique VID

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.